



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

baux commerciaux

Question écrite n° 48502

Texte de la question

M. Avi Assouly interroge Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme sur la situation des entreprises qui contractent des baux commerciaux. Les TPE et PME peinent souvent à faire face à l'augmentation des loyers commerciaux qui ont augmenté de 2,72 % en 2012 selon l'INSEE. Il y a presque un an, le 14 février 2013, lors des états généraux du commerce, l'encadrement de l'évolution des loyers commerciaux avait été annoncé pour permettre de limiter les difficultés auxquelles font face les petites entreprises lors d'augmentation, d'autant plus lorsque celles-ci sont rétroactives. Il souhaite donc savoir quelle réponse peut être apportée à ces entrepreneurs et quelles mesures sont envisagées pour leur permettre de ne plus subir de telles augmentations qui fragilisent leur activité.

Données clés

Auteur : [M. Avi Assouly](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48502

Rubrique : Baux

Ministère interrogé : Artisanat, commerce et tourisme

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, consommation et économie sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 947

Question retirée le : 6 mai 2014 (Fin de mandat)